
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1er mai 2017 à 19 h 30
Salle Pierre-Paiement au 13, rue Chauret, Sainte-Geneviève**

PRÉSENCES :

Monsieur Normand Marinacci, Maire d'arrondissement
Monsieur Éric Dugas, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Christian Larocque, Conseiller d'arrondissement
Monsieur Jean-Dominic Lévesque-René, Conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Edwige Noza, Secrétaire d'arrondissement substitut

ABSENCES :

Monsieur Stéphane Côté, Conseiller d'arrondissement

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

10 - Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA17 28 0116

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par Normand Marinacci

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 1^{er} mai 2017 en retirant l'item 30.02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

10 - Période de questions du public

Début : 19 h 40

- Monsieur Dominic Charland - vice-président du SFMM (SCFP)
 - Demande de rencontre avec personnel des ressources humaines;
 - Décision prise afin de procéder à une troisième enquête sur le climat de travail à l'arrondissement.
- Madame Suzanne Marceau – 275, rue Du Pont
 - Échéancier concernant les travaux à effectuer au bâtiment 13, rue Chauret à Sainte-Geneviève;
- Monsieur Roch Pelletier - 36, rue Jean-Yves, L'Île-Bizard
 - Gestion de la crue des eaux
- Monsieur Robert Lewis - rue Jean-Yves, L'Île-Bizard
 - Demande d'aide lors d'inondations sur la rue Jean-Yves
- Monsieur Maurice Poitras - 3 Place Monk
 - Suivi concernant un jugement visant une maison construite près du Chemin Monk
- Monsieur Ross McLane - 34, rue Jean-Yves, L'Île-Bizard
 - Communications de l'arrondissement
- Monsieur Alain Fugère - président du SFMM (SCFP)
 - Échéancier des travaux pour le 15734, rue De la Caserne
- Monsieur Stéphan Meloche - conseiller syndical SCFP
 - Suivi dans le dossier de harcèlement psychologique

Fin : 20 h 22

10 - Période de questions des conseillers

Début : 20 h 22

Monsieur Eric Dugas

- Demande d'un rapport d'expertise pour le 13, rue Chauret et un rapport de Vélo Québec. Il demande également le remboursement d'un constat d'infraction pour un employé.

Fin : 20 h 27

CA17 28 0117

Adoption du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 3 avril 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1172714001

CA17 28 0118

Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du lundi 18 avril 2017;
- D'adopter le procès-verbal du comité de Sécurité routière et publique de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 28 mars 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1172714002

CA17 28 0119

Déclaration visant à souligner le 100e anniversaire de Madame Giovanna Alfonso Pierce, résidant au CHSLD Château sur le Lac, le 26 mai 2017.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De souligner le 100e anniversaire de naissance, le 26 mai 2017 prochain, de Madame Giovanna Alfonso Pierce résidant au CHSLD Château sur le Lac à Sainte-Geneviève. Les élus profitent de l'occasion pour lui transmettre leurs félicitations et lui souhaiter un bel anniversaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.01 1177582009

CA17 28 0120

Accorder un contrat à "JBM Marquage Routier Inc." pour le marquage de la chaussée dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève 2017-2019, pour une somme de 96 967.62 \$, t.t.i. à la suite de l'appel d'offres sur invitation (AO 17-16042) fait par la Ville centre.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé:

- 1- d'autoriser une dépense de 96 967.62 \$, t.t.i.;
- 2- d'octroyer un contrat à JBM Marquage Routier Inc. au montant de 96 967.62 \$, t.t.i. pour le marquage de la chaussées 2017-2019 dans l'arrondissement de l'Île-Bizard–Sainte-Geneviève;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1177474008

CA17 28 0121

Affecter le surplus de gestion d'un montant de 32 000 \$ et autoriser Monsieur Martin Bleau, chef de division/Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens ou son représentant dûment autorisé, à signer la Convention-Contribution-Culture, Sports, Loisirs afin de verser une contribution financière au Complexe sportif Saint-Raphaël, organisme reconnu par la politique de reconnaissance et de soutien de l'arrondissement, et ce, pour l'année 2017.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Normand Marinacci

Et résolu :

D'AFFECTER le surplus de gestion dégagé de l'exercice financier 2015;

D'AUTORISER une contribution financière au montant de 32 000 \$ au Complexe sportif Saint-Raphaël pour l'année 2017;

D'AUTORISER Monsieur Martin Bleau, chef de division/Culture, Sports, Loisirs et Relations avec les citoyens à signer la Convention-Contribution-Culture, Sports, Loisirs;

D'IMPUTER la dépense comme suit:

PROVENANCE:

2408.0000000.000000.00000.31020.000000.0000.000000.000000.00000.00000

IMPUTATION:

2408.0010000.301120.07289.61900.016491.0000.000000.000000.00000.00000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1172858014

CA17 28 0122

Affecter un montant de 1000\$ en provenance des surplus de golf de l'arrondissement pour l'octroi d'une subvention à l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB) .

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

1- D'accorder une subvention de 1000\$ à l'Association de soccer Île-Bizard (ASIB) pour la réalisation d'une grande fête, le 27 mai 2017, afin de souligner l'ouverture de la 29e saison.

2- D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

Monsieur Éric Dugas se retire de la décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1177582011

CA17 28 0123

Affecter un montant de 250\$, en provenance des surplus de golf de l'arrondissement, à Emmanuelle Guay pour la pratique du patinage artistique.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

1. D'affecter un montant de 250\$ en provenance des surplus de golf à Emmanuelle Guay pour la pratique du patinage artistique;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1177582008

CA17 28 0124

Autoriser le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël, pour la location de glace et salles de juillet 2017 à juin 2018, pour un montant mensuel de 61 964,29 \$ taxes incluses (743,571.48 \$ annuellement)

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'AUTORISER le paiement des factures du Complexe Sportif Saint-Raphaël pour la location de glace et salles de juillet 2017 à juin 2018 pour un montant de 61 964.29 \$ taxes incluses.

LOCATION DE GLACE

Un montant mensuel de 35 780,37 \$, avant taxes, pour la location de glace.

La somme de 35 780,37 \$ + taxes pour la location de glace sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301118.07143.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

LOCATION DE SALLES

Un montant mensuel de 18 113,34 \$, avant taxes, pour la location de salles.

La somme de 18 113,34 \$ + taxes pour la location de salles sera imputée à même le poste budgétaire:

2408.0010000.301117.07123.55290.000000.0000.000000.000000.000000.000000.

Conformément à l'article 5 du contrat, les montants ont été indexés en vertu de l'indice des prix à la consommation (IPC) de l'année antérieure, le 1er juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1172858016

CA17 28 0125

Mandater Me Ghislain Ouimet, avocat au Service des affaires juridiques, afin d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité et payer l'amende afférente au constat d'infraction no 302778 1 001004934 délivré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail le 22 juillet 2016.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

1. Mandater Me Ghislain Ouimet, avocat au Services des affaires juridiques de la Ville de Montréal, afin d'enregistrer un plaidoyer de culpabilité;
2. Payer l'amende afférente au constat d'infraction no 302778 1 001004934 délivré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) le 22 juillet 2016;
3. Imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financières du sommaire décisionnel;
4. Émettre un chèque au montant de 2 694 \$ libellé à l'ordre du Ministre des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.03 1174184001

CA17 28 0126

Règlement numéro CA28 0023-15 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R2-358 à l'intérieur de la zone R1-271, afin d'y autoriser les résidences bifamiliales isolées à certaines conditions.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Que soit et il est par les présentes adopté le premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève de manière à créer la zone R2-358, afin d'y autoriser un maximum de deux logements, aux conditions stipulées à la grille des usages et des normes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.01 1177517024

CA17 28 0127

Règlement numéro CA28 0024-5 modifiant le Règlement de lotissement numéro CA28 0024 de l'arrondissement l'Île-Bizard -Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des nouvelles zones R1-357 et R3-356.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 1er mai 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est résolu:

Que soit et il est par les présentes adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement CA28 0024 de l'Île-Bizard – Sainte-Geneviève de façon à édicter les normes de lotissement des zones R1-357 et R3-356 et supprimer les normes de l'ancienne zone R1-113 - Règlement CA28 0024-5.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1177517020

CA17 28 0128

Règlement numéro CA28 0023-12 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R3-356 à l'intérieur de la zone R2-279 afin d'y autoriser les résidences multifamiliales d'un maximum de quatre logements.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 1er mai 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est résolu:

Que soit et il est par les présentes adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à créer la zone R3-356, à y autoriser un maximum de quatre logements et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent - Règlement CA28 0023-12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1177517018

CA17 28 0129

Règlement numéro CA28 0023-14 modifiant le Règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève de façon à créer la zone R1-357 à l'intérieur de la zone C1-344 et d'une partie de la zone R1-345, afin d'y autoriser les projets intégrés et les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du lundi 3 avril 2017;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le lundi 1er mai 2017;

ATTENDU QUE les membres présents du conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Il est résolu:

Que soit et il est par les présentes adopté le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage CA28 0023 de l'Île-Bizard-Sainte Geneviève de manière à créer la zone R1-357, à y autoriser les projets intégrés, les résidences unifamiliales isolées, jumelées et contiguës, et à définir les usages et les normes qui s'y appliquent - Règlement CA28 0023-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1177517019

CA17 28 0130

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1091 rue Bellevue sur le lot 5 376 914 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale au 1091, rue Bellevue sur le lot 5 376 914 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1177517021

CA17 28 0131

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre l'ajout d'un étage sur le bâtiment principal situé au 2995 rue Cherrier sur le lot 4 298 333 du cadastre du Québec.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre l'ajout d'un étage sur le bâtiment principal situé au 2995, rue Cherrier, sur le lot 4 298 333 du cadastre du Québec, le tout, tel qu'indiqué sur les plans 1 à 9, datés du 28 mars 2017, préparés par M. Normand Cuerrier (technologue professionnel) et sur la perspective déposée avec les modifications qui y sont mentionnées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1177517022

CA17 28 0132

Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A. afin de permettre la réfection du revêtement extérieur du «bâtiment A» de l'École Jacques-Bizard au 515, montée de l'Église sur le lot 4 298 693.

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la demande de P.I.I.A., afin de permettre la réfection du revêtement extérieur du «bâtiment A» de l'École Jacques-Bizard au 515, montée de l'Église, sur le lot 4 298 693.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1177517023

CA17 28 0133

Mettre fin à la nomination de madame Guerda Philistin à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

Il est recommandé de mettre fin à la nomination de madame Guerda Philistin à titre de secrétaire d'arrondissement substitut

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1177053003

CA17 28 0134

Nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut

Il est proposé par Christian Larocque

appuyé par Jean-Dominic Lévesque-René

Et résolu :

De nommer madame Edwige Noza, secrétaire-rechercheuse à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.02 1177053004

Dépôt de documents

- Suivi budgétaire revenus – Avril 2017;
-
- Suivi budgétaire dépenses – Avril 2017;
-
- Liste des bons de commande approuvés – Avril 2017;
-
- Virements budgétaires – Avril 2017;
-
- Virements PTI – Avril 2017;
-
- Suivi des dépenses des règlements d'emprunt 2016;
-
- Liste des permis émis – construction – Avril 2017;
-
- Liste des permis émis – lotissement – Avril 2017;
-
- Liste des permis émis – occupation – Avril 2017

60.01

Période de questions du public

Début : 20 h 55

- Madame Dominique Paquet - 46, rue Jean-Yves – L'Île-Bizard
 - Solution à long terme pour le problème des inondations sur la rue Jean-Yves.
- Monsieur Gerry Carter – 1733 Bord-du-Lac – L'Île-Bizard
 - Questionnements suite à la consultation sur le projet d'aqueduc et d'égout.

Fin : 21 h 04

70.01

CA17 28 0135

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-Dominic Lévesque-René

appuyé par Christian Larocque

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève du lundi 1^{er} mai, à 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

Normand Marinacci
Maire d'arrondissement

Edwige NOZA
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2017.